

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : *Chemin Lounibos*

Référence cadastrale : *B 414 | 413*

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : *A*

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : *Néant.*



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2015

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation Oui Non
 - Exploitation agricole Oui Non
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre Oui (préciser) :
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures Oui Non
 - Prairies Oui Non
 - Landes/terres en friche Oui Non
 - Autre (préciser) :
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
 - o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
 sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage / métayage
 - Autre (préciser) :
 - o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....grange typique en galles et ardoises.....

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

05 SEP. 2024
lu. Transmission PLUI Urba CCHG.

Chloé Tom
07 8184 53

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

S²LOW

PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

Ogeu les
bains

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- ⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

15 Côte Saint Narty 86880
OGEU LES BAINS

Référence cadastrale :

B n° 1322 pour 2644 m²

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

N

*Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2018

• Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? *grange.*

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures Oui Non

▪ Prairies Oui Non

▪ Landes/terres en friche Oui Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

○ Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

○ De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non

• au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *Changé gablet avec couverture ardoises*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
OGEU LES BAINS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : B
Feuille : 000 B 04

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

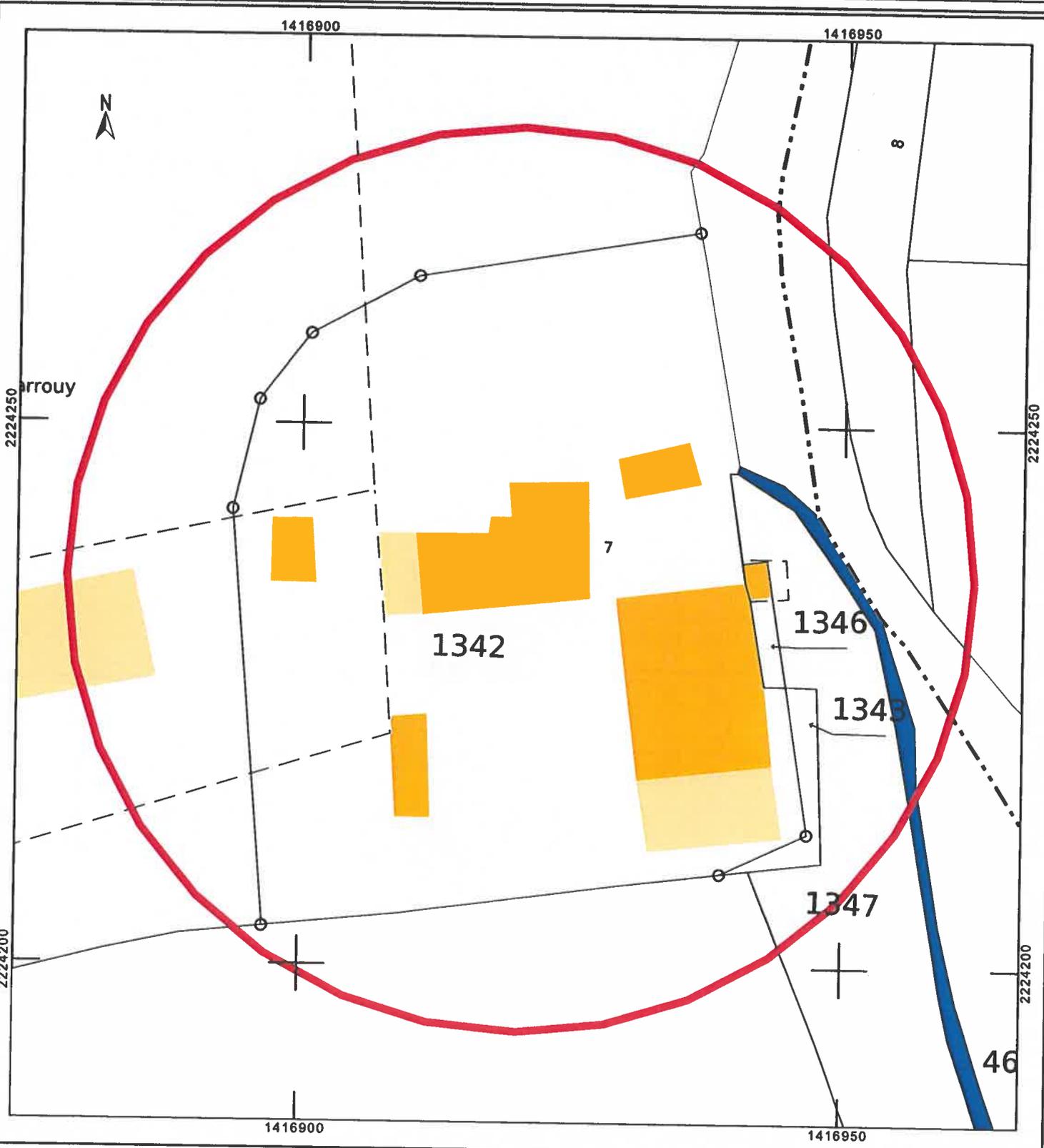
Date d'édition : 04/09/2024
(fuseau horaire de Paris)

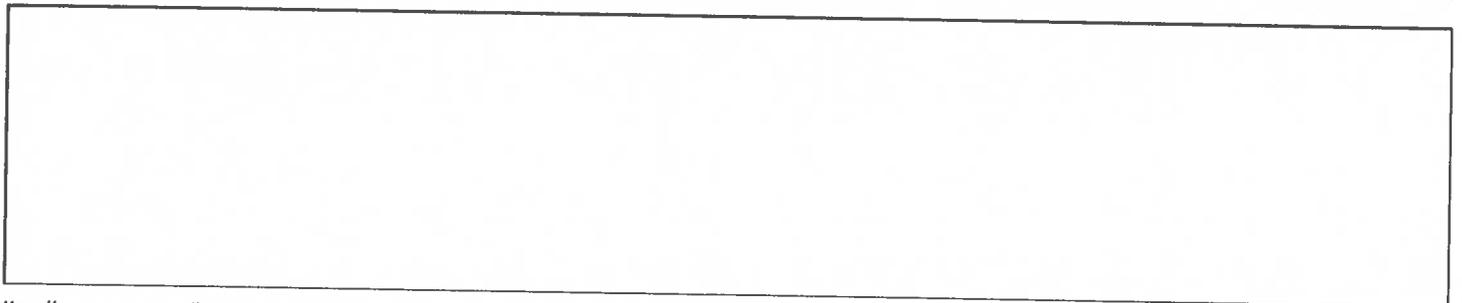
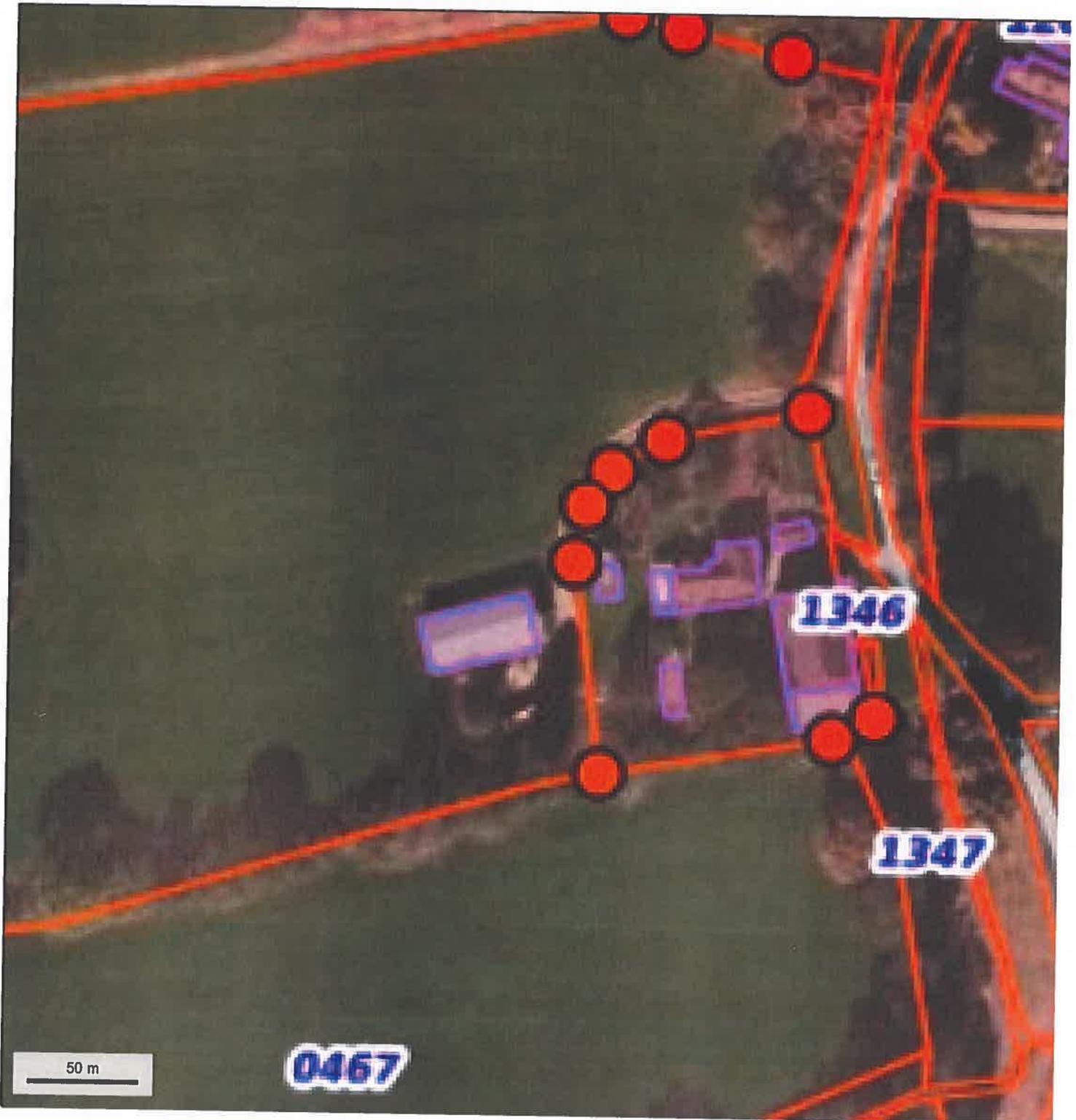
Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.88.68.78 -fax
sdif64.ptgc.beam@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE